

# Retrait du «statut d'aménageur» à Strategos Group sur le site pilote de Maluku : AZES persiste et signe

P. 6

## ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala

N° 574 du mercredi 27 au jeudi 28 avril 2022

Prix : 3.000 FC

Journal en ligne  
et Tri-hebdomadaire  
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),  
Local n°50, Kinshasa/Gombe  
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05  
+ 243 903 185 670

E-mail : [kuediasala@gmail.com](mailto:kuediasala@gmail.com)

[www.econewsrdc.com](http://www.econewsrdc.com)

L'info qui fait échos

## Tensions Katangais-Kasaiens

# Tshisekedi en sapeur-pompier à Lubumbashi

P. 2

## L'an 1 de Sama Lukonde : optimisme et satisfaction au rendez-vous

C'est le 26 avril 2021 que le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, a reçu, devant l'Assemblée nationale, l'investiture de son Gouvernement. Pour le bilan de l'an 1 de son Gouvernement, le Premier ministre s'est déplacé vers le studio Mama Angebi de la RTNC. Par devoir de rédevabilité, il s'est livré aux questions du public, interrogés, pour la circonstance par Christian Lusakueno de la radio Top Congo Fm et Anita Lwambwa de la RTNC. Si le chef du Gouvernement reconnaît que le chemin à parcourir est encore long, il reste optimiste sur son bilan d'une année, satisfait des résultats engrangés.

P. 3



## PARLONS-EN

## Une loi impersonnelle

ECONEWS

Toute mesure qui prétend s'appliquer à un certain nombre d'individus doit nécessairement être générale et impersonnelle. Si une mesure ne concerne qu'une catégorie d'individus, elle est réputée discriminatoire.

En République Démocratique du Congo, on semble noyer dans un cercle vicieux. Les années passent, les règles du jeu ne changent pas. Comme toujours, le pouvoir en place cherche toujours à tirer la couverture de son côté. Les lois, sinon toutes, reflètent un caractère individuel. A l'exemple de la loi électorale,...

(Lire en page 2)

Interprétation des arrêts de la Cour constitutionnelle : Matata félicite Mbozo N'kodia et tacle Bahati Lukwebo

P. 4

Avis d'appel d'offres  
**UG-PDSS**

P. 8

**Tensions Katangais-Kasaïens****Tshisekedi en sapeur-pompier à Lubumbashi**

**Le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, a déblayé le terrain en ouvrant, vendredi dernier à Lubumbashi, les travaux de la table ronde sur la paix et le vivre-ensemble en République Démocratique du Congo. C'est en Jean-Baptiste que le Premier ministre est allé baliser la voie. Ce mercredi, le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, arrive à Lubumbashi, pour une cohabitation pacifique entre Katangais et Kasaïens qui ont choisi de vivre dans l'espace du Grand Katanga. La table ronde de Lubumbashi a passé au peigne fin les**

Entre les communautés kasaïenne et katangaise, la cocotte-minute bouillonne. Les émissaires du Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, qui suivent en son nom cette affaire, vont devoir faire rapport après plusieurs jours de dialogue communautaire. Les résultats seront déposés ce mercredi sur la table du Président Tshisekedi.

Afin de proposer des solutions définitives et durables, le Président de la République s'est donné deux jours de présence dans le Katanga, le temps d'écouter et de parler avec tout le monde. Le garant de la nation va donc rassurer.

Mais en réalité, le Président de la République se rend dans cette ville en sapeur-pompier. Heureusement qu'il sera écouté parce qu'il s'est toujours montré au-dessus de la mêlée, ne jouant pas le jeu d'une communauté dans le pays. Une attitude qui conforte sa position de « père de la nation » auprès de qui tout le monde peut trouver des solutions à ses récriminations.

La tâche ne sera pas facile face

aux extrémistes de tout bord, mais, en matière de négociations, Tshisekedi a plusieurs tours dans ses manches. Il sait arrondir les angles et surtout convaincre. Il aura besoin de tous ces atouts qu'on lui reconnaît afin d'apaiser les esprits et ramener la paix dans les rapports intercommunautaires.

Les pyromanes chercheront à attiser le feu afin d'obtenir davantage sur cette affaire. Mais, il reste que la situation est loin d'être explosive comme on essaie de la faire croire. Il est simplement question de bien la gérer et surtout de s'attaquer véritablement aux causes de ces tensions récurrentes.

**UN NOUVEAU CYCLE**

La table ronde de Lubumbashi est censée ouvrir un nouveau cycle, une période de paix et cohabitation pacifique entre les communautés. Vu sous cet angle, la table ronde a jeté d'une action qui devait s'étendre au-delà de l'espace du Grand Katanga.

En effet, si la crise intercommunautaire est quasi permanente dans le Grand Katanga, d'autres coins de la RDC ne sont

cependant pas épargnés.

Le problème se pose certes avec moins d'amplitude que dans le Grand Katanga.

A l'instar du diagnostic posé, vendredi dernier, par le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, à l'ouverture de la table ronde de Lubumbashi, les tensions qui couvent dans le Grand Katanga relèvent aussi de la pauvreté et des disparités en termes de développement entre les provinces.

De ce point de vue, le chef du Gouvernement a fait comprendre que le Programme de développement local de 145 territoires est un pan de solution aux crises multiformes qui finissent par créer des frustrations entre les communautés. A Lubumbashi, le Premier ministre a appelé les uns et les autres à accompagner le Président de la République dans cette vision du développement à la base à partir de 145 territoires.

« C'est l'occasion pour moi, de rappeler ici l'urgence de soutenir le Programme de développement à la base de nos 145 territoires, initié par le Chef de l'Etat

dans le but de faire en sorte que chacun où qu'il se trouve, puisse y trouver des opportunités et jouir bien sûr du bien-être auquel tous aspirent sans avoir à aller à l'aventure en quête de ce bien-être ailleurs », a déclaré vendredi le Premier ministre. Avant de lancer cet appel : « Ce développement à la base, je vous invite tous à nous investir, chacun à son niveau, dans la réussite de cet ambitieux programme de développement national, gage de toute stabilité sociale et démographique dans notre pays. Le gouvernement de la République suit avec attention ces situations qui peuvent, dans le cadre de tensions intercommunautaires des espaces sociaux ainsi que la cohésion nationale ».

Ce mercredi, le Chef de l'Etat arrive à Lubumbashi pour recevoir les différentes recommandations et pistes d'orientation issues de la table ronde sur la paix et le vivre ensemble en RDC. A cette occasion, le Chef de l'Etat aura aussi le privilège de dîner personnellement ces assises.

**PARLONS-EN****Une loi impersonnelle**

(Suite de la Une)

elle est presque taillée sur mesure. Elle favorise une catégorie sociale.

Le G13, rappelez-vous, avait pris il y a quelques années le bâton de pèlerin pour rencontrer toutes les couches socio-politiques du pays qui avaient bien voulu discuter avec ses membres sur cette proposition de révision de la loi électorale. Le Groupe de 13 a proposé de rectifier les couacs relevés lors des élections présidentielle et législatives de 2018 en République Démocratique du Congo. Il s'agit du mode du scrutin, du seuil de représentativité, de l'usage de la machine à voter, mais également du contentieux électoral.

Lentement mais sûrement on s'approche de 2023, année électorale en RDC. A l'Assemblée nationale, les députés nationaux continuent à débattre sur la loi électorale entamée depuis le vendredi 22 avril 2022.

La loi électorale sous examen, telle que présentée à ce jour, ne met pas tout le monde d'accord. Certains pensent qu'elle a été taillée sur mesure, d'autres pensent qu'il faudrait la réviser pour que « tout le monde se retrouve », c'est-à-dire le pouvoir et l'Opposition. Cela éviterait toute contestation après les élections, tel est le cas des élections de 2006, 2011 et 2018.

Mais qu'avons-nous vu à l'Assemblée nationale? Le peuple pris à témoin, assiste à la même scène : les interventions des députés nationaux dont certaines ont fait le part belle au pouvoir en place. Cela a fait dire à certains qu'on est encore loin du changement en République Démocratique du Congo. Vrai ou faux ?

Une loi doit être impersonnelle car les hommes passent mais les institutions restent. Les députés nationaux doivent avoir toujours en tête cela avant d'agir. Et c'est cela qui fait la force d'un Etat de droit.

**Révision de la loi électorale à l'Assemblée nationale : le FCC toujours aux abonnés absents**

IGHANA M.

C'est sans les députés nationaux du Front commun pour la Congo (FCC) que l'Assemblée nationale a bouclé mardi, en trois jours, le débat général autour de la proposition de révision de la loi électorale portée par le « G13 », ce groupe de personnalités politiques et sociales, dans lequel se retrouvait Thomas Lokondo alors en vie.

La troisième journée de l'examen de la proposition de la loi électorale a été marquée par le retour timide de quelques députés du FCC qui avaient, préalablement, quitté l'hémicycle, exigeant un consensus autour des réformes électorales avant tout débat. Les députés FCC Adolphe Lumanu, Josué Mufula, Alfani Matshozi et Ida Kitwa ont donc marqué leur retour.

Le président de l'Assemblée nationale, Christophe Mboso, a demandé que leur retour soit salué par la plénière, les félicitant pour ce geste « républicain » qui met en avant le seul intérêt supérieur de la RDC.

Quant à l'examen de cette

proposition de loi, compte tenu de la diversité des préoccupations soulevées par la plénière, Delly Sesanga, porte-parole du G13, porteur de la proposition de loi, a obtenu de la plénière un délai de 72 heures pour des réponses appropriées en vue de dégager une ligne commune.

Pour rappel, c'est le vendredi 22 avril 2022 que l'Assemblée nationale a entamé, en plénière, le débat général sur l'examen de la proposition de loi portant révision de la loi électorale.

Enonçant l'ordre du jour de cette séance, le speaker de la Chambre basse du Parlement, Christophe Mboso, a fait savoir qu'au menu figuraient trois points dont la poursuite des travaux sur le point relatif à l'examen et au vote de la proposition de loi modifiant et complétant la loi numéro 06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales, telle que modifiée et complétée à ce jour.

Deux nouveaux points ont été ajoutés à cet ordre du jour :

la mise au point de la Commission spéciale et temporaire chargée d'examiner le dossier relatif aux absences non autorisées et non justifiées des députés nationaux aux séances plénières de l'Assemblée nationale et la publication de la décision fixant le calendrier de l'élection et de l'installation du premier vice-président de l'Assemblée nationale.

A sa suite, le rapporteur de l'Assemblée nationale a décliné le calendrier de cette élection : du vendredi 22 au samedi 23 avril 2022, dépôt de candidatures jusqu'à 12 heures ; lundi 25 avril 2022 : examen des dossiers des candidatures ; mardi 26 avril 2022 : campagne électorale ; mercredi 27 avril 2022 : audition des messages des candidats au cours de la séance plénière ; mercredi 27 avril 2022 : élection du premier vice-président de l'Assemblée nationale, suivi de son installation officielle.

Sous peine d'irrecevabilité, ajoute la décision (Art. 3), la déclaration des candidatures est accompagnée, d'entre autres pièces : une lettre de consentement de candidature signée par

les partis, regroupements politiques et par le candidat indépendant, une photo de format passeport... qui sont à déposer auprès du président de l'Assemblée nationale.

La commission spéciale et temporaire sera chargée d'examiner le dossier relatif aux absences non justifiées et non autorisées des députés aux séances plénières de l'Assemblée nationale.

A cet effet, le bureau a élaboré un projet de résolution portant création de la commission spéciale conformément aux prescrits de l'article 48, alinéa 1 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

Cette commission est composée de quinze membres nommés par le président de l'Assemblée nationale sur proposition des groupes parlementaires et les non-inscrits. Elle est assistée des experts de cabinets et de l'administration de l'Assemblée nationale. La commission spéciale et temporaire dispose d'un délai de cinq jours pour réaliser sa mission et déposer son rapport au bureau de l'Assemblée nationale.

# L'an 1 de Sama Lukonde : optimisme et satisfaction au rendez-vous

**C'est le 26 avril 2021 que le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, a reçu, devant l'Assemblée nationale, l'investiture de son Gouvernement. Pour le bilan de l'an 1 de son Gouvernement, le Premier ministre s'est déplacé vers le studio Mama Angebi de la RTNC. Par devoir de redevabilité, il s'est livré aux questions du public, interrogé, pour la circonstance par Christian Lusakueno de la radio Top Congo Fm et Anita Lwambwa de la RTNC. Si le chef du Gouvernement reconnaît que le chemin à parcourir est encore long, il reste optimiste sur son bilan d'une année, satisfait des résultats engrangés.**

## ECONEWS

Une année déjà aux commandes du Gouvernement de la République Démocratique du Congo. C'est le temps qu'affiche le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, avec son Gouvernement, dit de « warriors ».

En effet, c'est le 26 avril 2021 que le Premier ministre avait obtenu l'investiture de son Gouvernement devant l'Assemblée nationale. Le moment n'était pas certes au bilan, mais le chef de l'Etat s'est présenté mardi devant le public pour d'un côté, faire le point du chemin parcouru, et de l'autre, dégager les prochains défis à relever.

Si le Premier ministre Sama reconnaît encore l'immensité de la tâche qui l'attend, il ne cache pas son optimisme sur la moisson de l'an 1 de son Gouvernement.

« Nous avons pris nos fonctions avec la mesure des attentes. Le travail qui s'est fait était un travail de base. Je reste optimiste. Je peux considérer que notre bilan est satisfaisant. Il y a encore des attentes de la population et nous sommes déterminés à les rencontrer », a indiqué le Premier ministre Sama Lukonde.

## LE PAYS SE RELÈVE

De la politique au social en passant par la sécurité, l'économie, la santé, le réajustement à la hausse du traitement des fonctionnaires de l'Etat et autres, le chef du Gouvernement a fait un état des lieux de l'ensemble des secteurs de la vie nationale sur lesquels ont porté son action durant cette première année d'exécution du programme de son gouvernement.

Dans ses différentes interventions, le Premier ministre a passé au peigne fin plusieurs réalisations de son Gouvernement en une année d'exercice. Des performances ont été enregistrées dans

plusieurs secteurs de la vie nationale, notamment en ce qui concerne la maximisation des recettes, l'augmentation des réserves de change à la Banque Centrale qui ont permis au pays de passer de deux à treize semaines d'importation.

Sur le plan politique, Jean-Michel Sama Lukonde a confirmé le ferme engagement du Gouvernement de respecter les délais constitutionnels dans l'organisation des élections.

Sur le plan sécuritaire, il est revenu largement sur sa tournée dans les provinces concernées par la mesure de l'état de siège, une mesure qui sera levée si les conditions qui ont poussé le gouvernement à la décréter ont changé.

Plusieurs autres questions liées au social de la population ont été explorées par le Premier ministre qui, tout en reconnaissant que beaucoup reste à faire, fixe désormais le cap sur beaucoup d'autres actions à impact visible dont les projets sont en cours d'exécution ou devront être lancés notamment, le Programme de développe-



ment local de 145 territoires.

Bien avant que le Premier ministre ne se livre à cet exercice de redevabilité, le public a eu droit à la présentation, par le directeur général a.i. de la RTNC, en présence du ministre de la Communication et Médias et de quelques membres du Gouvernement, de la nouvelle « charte graphique » et le nouveau « logo » ainsi que les différentes articulations de la nouvelle grille de programme de la RTNC, assortie de nouveaux génériques et jingles des émissions phares de la télévision nationale congolaise lui ont été présentés.

Présent dans la salle, le Premier ministre a lancé officiellement ces nouvelles iden-

tités d'une télévision nationale, en pleine renaissance.

Pour rappel, à l'investiture de son équipe gouvernementale, le Premier ministre avait ciblé dix (10) actions clés, à savoir « étendre et encourager les initiatives en faveur de l'installation des mutuelles financières pour les femmes à travers le pays; faciliter l'accès au fonds agricole pour les femmes et les jeunes producteurs ruraux (Il s'agit de lancer une politique d'octroi de terres pour les femmes et les jeunes producteurs ruraux); redynamiser la Fédération nationale des jeunes entrepreneurs; faciliter l'octroi de microcrédits aux femmes et aux jeunes pour le financement de leurs

initiatives entrepreneuriales, notamment par le biais du Fonds national de la microfinance; recenser, multiplier et accompagner des incubateurs en vue de favoriser la création d'emplois des femmes et des jeunes. Ici, les efforts sont fournis pour appuyer l'Office de promotion des petites et moyennes entreprises congolaises (OPEC) dans ses efforts de résorption du chômage des jeunes; poursuivre la sensibilisation des organisations de jeunes et augmenter le nombre des Centres assurant la formation dans les métiers en faveur des filles-mères âgées de 14 à 17 ans ( Il s'agit de poursuivre la sensibilisation des organisations des jeunes dans les 16 provinces restant sur le Programme Youthconnect et appuyer les Brigades de différents métiers ); poursuivre des contacts avec l'ONU Femmes et l'ONUDI afin d'obtenir la libération des fonds destinés à l'encouragement de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes; lutter contre les discriminations à l'embauche des femmes, notamment au moyen d'incitants fiscaux et en matière de sécurité sociale en faveur des employeurs ; veiller à l'effectivité de l'application de la loi sur la sous-traitance afin de permettre aux PME des femmes et des jeunes congolais de contribuer à la création d'emplois ; aider et former les femmes et les jeunes à développer leurs projets économiques et socio-culturels, avec le concours des partenaires dont le Fonds de promotion culturelle (FPC) ».



# Interprétation des arrêts de la Cour constitutionnelle : Matata félicite Mboso et tacle Bahati

*Les arrêts de la Cour constitutionnelle sont sans appel et ne peuvent être discutés à la tribune du Parlement. C'est la cinquième réponse que le président de l'Assemblée nationale, Christophe Mboso N'Kodia Pwanga, a réservé aux déclarations de Daniel Nsafu remettant en cause l'arrêt de la Cour constitutionnelle en rapport avec le contentieux de la présidentielle de décembre 2018, remportée finalement par Félix-Antoine Tshisekedi. Si à l'Assemblée nationale, Mboso se plie aux décisions de la Cour constitutionnelle, tel n'est pas le cas au Sénat où son président, Modeste Bahati, s'oppose à l'arrêt de la haute Cour dans le dossier Matata Ponyo Mapon. Pour son sens de lucidité, Matata Ponyo a adressé mardi un message de félicitations au président Mboso, taclant, par la même occasion, le speaker du Sénat : «...Je vous saurai gré de bien vouloir aider le président du Sénat à une meilleure interprétation de l'arrêt RP 0001 de la Cour constitutionnelle».*

Hugo T.

Une fois n'est pas coutume, dit-on. L'interprétation des arrêts de la Cour constitutionnelle est invitée au plus haut niveau de cette chambre du Parlement. Et la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, poussant le président de l'Assemblée nationale, Christophe Mboso N'Kodia Pwanga, à clore définitivement le débat est cette interférence de Daniel Nsafu, élu national de Mont-Amba (Kinshasa), remettant en cause l'arrêt définitif rendu en 2019 dans le contentieux électoral de la présidentielle de décembre 2018.

Pour mettre fin à la polémique, Christophe Mboso n'est donc pas allé par quatre chemins.

Au Sénat par contre, les choses se passent différemment. A la chambre haute du Parlement, les décisions de la Cour constitutionnelle sont prises en compte, selon qu'elles entrent dans le schéma politique de son président, Modeste Bahati. Le cas le plus flagrant est celui de l'arrêt RP 0001 de la Cour constitutionnelle dans l'affaire Bukanga-

Lonzo que le président du Sénat refuse d'exécuter pour des raisons politiquement motivées qui n'énervent malheureusement pas le droit.

## MBOSO TRANCHE

En République Démocratique du Congo, le ridicule n'a jamais tué. Sinon, certains dirigeants politiques seraient déjà disparus des radars en raison d'une prise de position en déphasage avec le fonctionnement d'un Etat, dit normal, où le respect des institutions et des lois de la République constitue la règle.

Malheureusement, en RDC, tout fonctionne à l'inverse. Ainsi, l'interprétation des décisions de la Justice est guidée, sans scrupules, par des considérations politiques.

C'est inadmissible que les deux chambres du Parlement (Sénat et Assemblée nationale) étalent au grand jour leurs contradictions sur l'interprétation réelle des décisions de la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire congolais, à savoir la Cour constitutionnelle.

L'on se rappelle que, dans le dossier Matata lié au Parc agro-industriel de



Au Parlement, les présidents de deux chambres n'ont pas la même interprétation des arrêts de la Cour constitutionnelle. Ce qui fragilise l'Etat de droit

Bukanga-Lonzo, le président du Sénat, Modeste Bahati Lukwebo, n'a pas hésité à remettre en cause l'arrêt rendu par la Cour constitutionnelle qui s'était déclarée «*incompétente*» de juger l'ancien Premier ministre.

Ce qui n'était pas de l'avis du tout puissant président du Sénat. Sans détours, Modeste Bahati a rejeté l'arrêt de la Cour constitutionnelle, renvoyant les juges constitutionnels aux études.

Se plaçant au-dessus de l'arrêt de la haute Cour, Modeste Bahati a tranché : «*La Cour constitutionnelle a interprété autrement l'article 164 de la Constitution. Ce que la Cour a fait ne sous engage pas*».

«*Chassez la nature, il revient au galop*», rappelle un vieil adage. Un autre indique que «*quelle que soit la longueur de la nuit, le jour finit toujours par poindre*».

Si le président du Sénat s'est entêté sur sa voie de contredire la Cour constitutionnelle, vouant une haine viscérale au sénateur Matata, la

meilleure réplique à son interprétation erronée de l'arrêt de la haute Cour ne pouvait venir que du même Parlement. Et c'est son collègue, Christophe Mboso N'Kodia Pwanga, président de l'Assemblée nationale, qui la lui a réservée.

Répondant à Daniel Nsafu, élu national de Kinshasa/Mont-Amba, qui a remis en cause l'arrêt rendu par la Cour constitutionnelle dans la victoire de Félix Tshisekedi à la présidentielle de décembre 2018, Mboso a trouvé les mots justes pour renvoyer Daniel Nsafu dans les cordes

«*Les décisions de la Cour constitutionnelle sont sans appel. Vous n'avez pas à les discuter devant la tribune de l'Assemblée nationale. Il faut respecter nos institutions*», a déclaré Mboso. C'est tout dit.

Ça devient clair comme l'eau de la source que le dossier Matata est plus politique que judiciaire. Quoi que la Cour constitutionnelle lui ait rendu toute sa liberté, le président du Sénat s'entête –

pour des raisons qui lui sont propres - à lui rendre ses immunités. Modeste Bahati est d'avis que la Cour constitutionnelle s'est trompée dans son arrêt rendu en faveur de Matata Ponyo.

Apparemment, le président du Sénat se laisse toujours guider par ces «*juristes de dimanche*». Un avis partagé par le professeur Evariste Boshab, constitutionnaliste de son état.

En tout état de cause, Christophe Mboso ferait mieux de rappeler à son collègue du Sénat, Modeste Bahati Lukwebo, que «*les décisions de la Cour constitutionnelle sont sans appel*». Par conséquent, «*vous n'avez pas à les discuter devant la tribune*» du Parlement.

Autant l'Assemblée nationale a refusé tout débat sur l'arrêt de la Cour constitutionnelle à l'élection de Félix Tshisekedi, autant le Sénat devait aussi se soumettre à l'arrêt de la même Cour sur le dossier Matata Ponyo. Au nom de l'Etat de droit !

## Correspondance de Matata Ponyo au président de l'Assemblée nationale

**C**oncerne : Félicitation pour interprétation juste des arrêts de la Cour constitutionnelle Honorable Président,

J'ai l'honneur de vous féliciter pour votre sens élevé de compréhension de la portée des arrêts de la Cour Constitutionnelle et du respect des institutions.

En effet, réagissant à l'intervention de l'honorable Daniel Nsafu lors de la plénière du 22 avril 2022, vous avez dit en substance que les décisions de

la Cour constitutionnelle sont sans appel et ne peuvent être discutées par le Parlement, ce qui est conforme à l'article 168 de la Constitution, alinéa 1, qui stipule que «*les arrêts de la Cour constitutionnelle ne sont susceptibles d'aucun recours et sont immédiatement exécutoires, ils sont obligatoires et s'imposent aux pouvoirs publics, à toutes les autorités administratives et juridictionnelles, civiles et militaires ainsi qu'aux particuliers*».

Malheureusement, Votre homologue du Sénat, l'hono-

nable Modeste Bahati, pense le contraire. Réagissant à mon intervention au cours de la Plénière du 9 décembre 2021, l'honorable Président avait soutenu que l'arrêt RP 0001 de la Cour constitutionnelle du 15 novembre 2021 me concernant ne pouvait pas être appliqué par le Sénat. Il avait même ajouté, ce qui est grave, que la Cour constitutionnelle avait mal interprété l'article 164 de la Constitution. Heureusement, l'Honorable Boshab, professeur de droit constitu-

tionnel, avait indiqué que le Président du Sénat avait fait une interprétation erronée de cet article de la Constitution.

Au regard de cette contradiction flagrante au sommet de deux grandes institutions de la République et en vue de préserver la crédibilité de ces dernières d'une part, ainsi que de la Constitution et de la Haute Cour d'autre part, je vous saurai gré de bien vouloir aider le Président du Sénat à une meilleure interprétation de l'Arrêt RP 0001 de

la Cour constitutionnelle. En référence à cet Arrêt, toutes les poursuites, engagées à mon encontre par le Procureur général près la Cour constitutionnelle, sont non conformes à la Constitution, et donc nulles de plein droit conformément à l'article 168, alinéa 2 de cette loi.

Veuillez agréer, Honorable Président, l'expression de ma haute considération.

KINSHASA, LE 25 AVRIL 2022  
MATATA PONYO MAPON  
SÉNATEUR

Quand l'AFDC-A décide de sacrifier son ministre

## Fatwa contre Jean-Marie Kalumba : ses « contacts réguliers » avec le Chef de l'Etat dérangeaient

On en sait un peu plus sur les raisons cachées de la motion de défiance lancée à l'Assemblée nationale contre le ministre de l'Economie, Jean-Marie Kalumba Yuma. Si la motion, initiée par Crispin Mbindule, élu national de Butembo (Nord-Kivu), a obtenu le vote favorable de l'Assemblée nationale, la procédure de destitution du ministre est entachée d'une série d'irrégularités. Ce qui a poussé Jean-Marie Kalumba à saisir la Cour constitutionnelle. Ce qui n'est pas de l'avis de son regroupement politique, l'AFDC-A, qui a ordonné le ministre déchu de surseoir son action. Jean-Marie Kalumba s'y oppose et l'a fait savoir à haute voix. Le ministre de l'Economie a-t-il été sacrifié par son regroupement politique? Son entourage défend cette thèse. Plus explicite, il note que les « contacts réguliers » du ministre avec le Chef de l'Etat dérangeaient, au point de susciter des remords dans son propre regroupement.

FRANCIS M.

Entre Jean-Marie Kalumba, jusqu'à preuve du contraire ministre de l'Economie nationale, et son regroupement politique, AFDC-A, la guerre est déclarée. Après l'ultimatum de 48 heures lui lancée, le 22 avril 2022 par son regroupement politique, l'ordonnance de retirer l'action judiciaire qu'il a initiée à la Cour constitutionnelle, après sa déchéance à l'Assemblée nationale, Jean-Marie Kalumba a décidé d'aller jusqu'au bout, apprend-on de son entourage. Il ne suivra donc pas les directives de son regroupement politique qui se dit non concerné par l'action ouverte à la Cour constitutionnelle.

Autant dire qu'entre Jean-Marie Kalumba et son mentor, Modeste Bahati Lukwebo, on n'est plus loin d'un divorce.

En tout cas, les proches de Jean-Marie Kalumba sont formels : « Pas question de retirer sa plainte ». Ils soutiennent que « le ministre est

nommé conformément à la Constitution et au pouvoir discrétionnaire du Chef de l'Etat qui opère un choix sur les trois noms lui proposés par un regroupement politique ». Ils notent, par la suite, que « les démarches à la Cour constitutionnelle sont basées sur les actes posés et les écrits et non sur les déclarations... ».

Dans ces conditions, ils pensent que la lettre d'injonction de la présidente a.i. de l'AFDC-A ne peut pas influencer sur l'action entamée à la Cour constitutionnelle.

### SACRIFIÉ PAR SON REGROUPEMENT POLITIQUE

Avec la lettre lui adressée par la présidente a.i. de l'AFDC-A, l'on se rend bien compte que le ministre de l'Economie, Jean-Marie Kalumba, a été sacrifié par sa propre famille politique.

Alors une question se pose : qu'est-ce qui s'est donc passé pour que l'AFDC-A se décide de se débarrasser de son ministre ?



La proximité du ministre Kalumba avec le Président de la République a suscité des remords dans son regroupement politique, l'AFDC-A

Il y a un certain nombre de faisceaux de faits qui expliquent la rupture entre l'AFDC-A et le ministre de l'Economie.

Il y a d'abord les contacts réguliers du ministre de l'Economie avec le Président de la République qui n'ont pas plu à la hiérarchie du regroupement politique, créant finalement un conflit de compétence avec l'autorité morale de l'AFDC-A.

Avec un peu plus de recul, on sait finalement que le ministre de l'Economie a été livré aux députés nationaux par son propre regroupement politique. A ce propos, on note qu'au cours de la plénière du 30 mars 2022, aucun député de l'AFDC-A n'a sollicité la parole pour le défendre.

Toujours est-il que l'absence de résolution de l'Assemblée nationale met à mal Christophe Mbose, son président, et le Premier ministre malgré la déchéance du ministre de l'Economie, acté par un simple vote en plénière.

Bien plus, la saisine de

la Cour constitutionnelle par le ministre Jean-Marie Kalumba, sans passer par l'AFDC-A, dérange les calculs politiques de Modeste Bahati.

Parce que Jean-Marie Kalumba a décidé d'aller jusqu'au bout de la procédure, on peut évidemment extrapoler. Si le ministre Kalumba ne retire pas ses plaintes – ce que confirme son entourage – l'AFDC fera quoi ? Vaut-il le désavouer ou retirer sa confiance jusqu'à remettre en cause l'ordonnance présidentielle de nomination ?

Une question pourrait bien se poser : quelle est la portée juridique de la lettre de la présidente a.i. de l'AFDC-A vis à vis des institutions de la République ?

Dans l'entourage de Jean-Marie Kalumba, on reste serein. « Lorsqu'on est désigné ministre pour le compte de son parti ou regroupement politique, vous répondez de vos fonctions d'abord comme membre du Gouvernement. Le parti vient en seconde position... c'est avoir un esprit républicain », notent les pro-

ches du ministre.

Il est vrai que le ministre Jean-Marie Kalumba ne tiendra pas le coup face à son mentor, Modeste Bahati, mais c'est son droit le plus légitime de saisir les Cours et Tribunaux lorsqu'il se sent lésé dans ses droits les plus légitimes. Cet acte est démocratique dans un Etat de droit.

Pendant ce temps, dans quel état se trouve le ministère de l'Economie ? C'est la foire, nous rapporte-t-on. En effet, l'intérimaire du ministre de l'Economie est assumé par son collègue des Finances, Nicolas Kazadi.

Des informations recoupées par Econews indiquent que ce dernier, en l'occurrence le ministre Nicolas Kazadi, a saisi l'opportunité de son intérim pour neutraliser la TVA en faveur des cimentiers indopakistais. Le plat a été tellement succulent au point d'entretenir des monstruosités dans son arrêté réduisant la TVA sur certains produits.

Qui pis est, le ministre des Finances ne dit pas comment combler ces manques à gagner? La RDC étant en programme avec le FMI, le principe de la base-casse doit résolument être respecté. Donc sans efforts de service, pas de solutions-miracles...le risque de connaître un déficit budgétaire en 2022 est grand.

Le moins que l'on puisse dire est que Jean-Marie Kalumba a été livré par son regroupement politique. C'est contre le même regroupement politique qu'il doit maintenant se battre devant la Cour constitutionnelle pour retrouver son poste de ministre de l'Economie.

Avec l'adhésion de la RDC à l'EAC

## Des entreprises kényanes et rwandaises se lancent à la conquête du marché congolais

ECONEWS

L'adhésion de la République Démocratique du Congo à la l'EAC (Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est) a fait naître de grands appétits dans les rangs des entreprises de ce bloc sous-régional.

Selon Bloomberg, des entreprises kényanes prévoient d'investir environ 1,6 milliard de dollars US en République démocratique du Congo, et la plus grande banque du Rwanda, BK (Bank of Kigali) Group Plc, pense également se déployer sur le marché de la RDC.

Environ deux douzaines d'entreprises du Kenya, la plus grande économie du bloc EAC, cherchent à se développer en RDC, avec des investissements dans la fabrication de ciment, la transformation des aliments et la finance, a déclaré le chairman d'Equity Group Holding Plc dans un communiqué, cité par Bloomberg.

Equity Group, présenté comme le plus grand prêteur du Kenya en valeur de marché, prévoit d'injecter 100 millions de dollars US dans sa filiale congolaise EquityBCDC pour renforcer « la capacité

à financer des projets de développement et de grandes entreprises minières et manufacturières en RDC », indique le communiqué.

La RDC est devenue récemment le septième membre de l'EAC, portant la taille de l'économie du bloc à 250 milliards de dollars US. Avec environ 90 millions d'habitants, la RDC est depuis longtemps une destination d'investissement mondiale - c'est le premier producteur mondial de cobalt et le premier producteur de cuivre d'Afrique, avec des entreprises comme Glencore Plc qui y ont des projets.

Kenya Builders & Concrete Co. cherche à mettre en place une unité de ciment au Congo, tandis que d'autres sociétés qui ont exprimé leur intérêt à entrer sur le marché sont Rentco Africa, Optiven Group et Bidco, selon Equity Group.

### BANK OF KIGALI LORNE SUR LE MARCHÉ CONGOLAIS

Les entreprises rwandaises prévoient également d'exploiter le marché congolais, avec l'ouverture d'un bureau de représentation par BK Group Plc, la plus grande ban-

que rwandaise.

« Nous regardons la République Démocratique du Congo en raison de la taille de son marché et de ses opportunités, mais nous sommes assez ouverts même pour le Burundi et le Congo-Brazzaville », a déclaré, par téléphone à Bloomberg, la directrice générale de BK Group, Diane Karusisi.

« Nous envisageons d'explorer d'autres opportunités commerciales non seulement pour la banque, mais également pour l'assurance et la banque d'investissement », a-t-elle dit.

# Retrait du «statut d'aménageur» à Strategos Group sur le site pilote de Maluku : AZES persiste et signe

A la suite du communiqué du chargé de mission de l'Agence des Zones économiques spéciales (AZES) qui lui retire le «statut d'aménageur» sur le site pilote de Maluku, Strategos Group n'a pas tardé à réagir. Dans une réplique datée du 23 avril 2022 qu'Econews a pu consulter, Strategos Group se dit «désagréablement surprise de la décision portant retrait de son statut d'aménageur de la Zone économique spéciale pilote de Maluku (ZES Maluku)». Ce qui n'ébranle pas l'AZES qui confirme la décision de retrait, malgré les agitations qui gagnent les rangs de Strategos Group.

FRANCIS M.

Entre l'Agence des Zones économiques spéciales (AZES) et Strategos Group, on assiste désormais à une guerre de communiqué. Le premier à se jeter dans l'arène est la direction générale de l'AZES qui, dans un communiqué daté du 20 avril 2022, a décidé de retirer à la société Strategos le «statut d'aménageur» du site pilote de Maluku, dans la partie Nord-Est de la ville de Kinshasa.

La réaction de Strategos Group n'a pas tardé. Dans un communiqué daté du 23 avril 2022, Strategos Group rappelle que «ce statut d'aménageur lui a été octroyé à l'issue d'un processus d'appel d'offres international et de la signature d'un contrat d'aménagement régissant les relations contractuelles entre les parties prenantes».

Se disant, apparemment non informée des «détails de cette résiliation», Strategos Group «déplore», cependant, cette décision et «tient à informer l'opinion que cette résiliation est non seulement abusive, mais dévoile la fragilité juridique des partenariats public-privé en RDC».

Se sentant lésée, la société Strategos Group promet d'«utiliser toutes les voies de droit pour résoudre les différends existants entre elle et l'AZES».

Evidemment, la direction de l'AZES n'est pas non plus restée indifférente à la réplique de Strategos Group. Une source interne de l'AZES a tenu à remettre les pendules à l'heure : «Il (Ndlr : le staff de Strategos Group) ne pouvait que dire ça. Comment est-il surpris? Parce qu'il avait été mis en demeure, mais n'a pas donné de réponse satisfaisantes aux griefs lui reprochés. C'est justement cette attitude qui a poussé l'AZES, en sa qualité d'autorité concédante, à résilier le contrat».

On sait néanmoins que l'AZES a suivi toutes les procédures requises avant d'arriver à la décision de retrait du statut d'aménageur à Strategos Group du 20 avril 2022.

C'est le 4 mars 2022 qu'une mise en demeure dans l'exécution du contrat d'aménagement de la ZES Maluku avait lancée à la société Strategos Group.

LES NEUF DÉFAILLANCES DE STRATEGOS GROUP

Restée sans suite jusqu'à la date du 20 avril 2022, cette mise en demeure, signée par le chargé de mission de l'AZES, Auguy Bolanda

Menga Momene, obligeait Strategos Group à fournir des explications sur neuf griefs retenus contre elle. La mise en demeure lui accordait, en même temps, conformément à l'article 49.1 du contrat d'aménagement, un délai de 14 jours calendaires pour corriger toutes les défaillances.

Il s'agissait essentiellement de : «Mise en place de la Société d'aménagement et de gestion de la ZES non conforme aux prescrits du contrat d'aménagement; Absence d'information sur la mobilisation des ressources financières pour les travaux de l'aménagement; Non opérationnalisation effective de la compagnie de gestion de Maluku; Non communication de la liste des entreprises sollicitant leur installation dans la ZES pour agrément; Non transmission de l'aménagement sur le site de la ZES pilote de Maluku; Incapacité de la CGM (Compagnie de gestion de Maluku) à présenter un Plan d'aménagement à l'autorité concédante après la levée des mesures suspensives d'entrée en vigueur du contrat; Défaut de qualité dans le chef du Président du Comité de direction pour engager la CGM»

Jusqu'à la décision du 20 avril 2022, Strategos Group, agissant désormais dans le cadre de la CGM, a été dans l'incapacité de répondre aux attentes de l'AZES.

Quoi qu'il en soit, à l'AZES, on n'est pas prêt à annuler la décision du 20 avril 2022. Elle reste, dit-on, de stricte application.

Il ne faut pas oublier que derrière la société Strategos Group, il y a l'ombre de Luc-Gérard Nyafe, un Congolais résident en Colombie qui a été fait, par la suite, ambassadeur itinérant du Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi.

Depuis lors, la société qu'il avait parrainée, à savoir Strategos Group, n'a entrepris aucune activité sur le site pilote de Maluku, alors que l'Etat congolais a déjà pris des engagements avec des investisseurs qui sont prêts à lancer des opérations sur ce site.

Pour le moment, l'investisseur le plus en vue est la firme américaine PEPSI qui construit une usine moderne dans la ZES de Maluku.

## COMMUNIQUE DE PRESSE



La société STRATEGOS GROUP LLC est désagréablement surprise de la décision portant retrait de son statut d'aménageur de la Zone Economique Spéciale Pilote de Maluku (ZES Maluku) prise par l'Agence des Zones Economiques Spéciales (AZES) le 20 avril 2022. Ce statut d'aménageur lui a été octroyé à l'issue d'un processus d'appel d'offres international et de la signature d'un Contrat d'Aménagement régissant les relations contractuelles entre les parties prenantes.

Bien que les détails de cette résiliation ne puissent être révélés pour des raisons de confidentialité, la société STRATEGOS GROUP LLC déplore cette décision et tient à informer l'opinion que cette résiliation est non seulement abusive mais dévoile la fragilité juridique des partenariats public privé en RDC.

Depuis la signature du Contrat d'Aménagement, l'aménageur n'a eu de cesse que de déployer toute son énergie pour attirer des investisseurs dans la ZES Pilote de Maluku, et ce, en dépit des difficultés et obstacles extérieurs et hors de son contrôle auxquels elle s'est vue confrontée. Il est maintenant évident que l'aboutissement heureux du projet d'aménagement de la ZES Pilote de Maluku qui est cher à notre groupe pour l'intérêt de la population congolaise passe par la résolution de certains facteurs clés. La société STRATEGOS GROUP LLC entend utiliser toutes les voies de droit pour résoudre les différends existants entre elle et l'AZES.

STRATEGOS GROUP LLC

Le 23 avril 2022



TEL : +242 (0) 800 80 10 10 / 800 80 10 10  
 Kinshasa, République Démocratique du Congo  
 2001 Corniche Rd - Okavango, Kinshasa  
 République Démocratique du Congo



Agence des Zones Economiques Spéciales

### DECISION N° 12/AZES/2022 DU 20 AVRIL 2022 PORTANT RETRAIT DU STATUT D'AMENAGEUR DE LA ZES PILOTE DE MALUKU OCTROYE A LA SOCIETE STRATEGOS GROUP LLC

#### Le Chargé de mission,

Vu la Loi n° 14/022 du 7 juillet 2014 fixant le régime des zones économiques spéciales en République Démocratique du Congo, spécialement en ses articles 6, 12, et 28 ;

Vu le Décret n° 15/007 du 14 avril 2015 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence des Zones Economiques Spéciales, AZES en sigle, tel que modifié et complété par le Décret n° 16/056 du 28 décembre 2018, spécialement en son article 4 ;

Vu le Décret n° 16/041 du 09 novembre 2016 portant nomination du Chargé de Mission et du Chargé de Mission Adjoint de l'Agence des Zones Economiques Spéciales ;

Vu le Décret n° 18/060 du 29 décembre 2018 fixant les modalités et les procédures de participation des aménageurs et des entreprises dans les zones économiques spéciales en République Démocratique du Congo, spécialement en son article 47 ;

Vu la Décision n°02/AZES/2017 du 27 juillet 2017 portant confirmation du statut de ZES au site de Maluku ;

Vu la Décision n°04/AZES/2019 du 17 juillet 2019 portant octroi du statut d'aménageur-gestionnaire de la ZES Pilote de Maluku à la Société Strategos Group LLC ;

Vu le Contrat d'aménagement n°01/AZES/STRATEGOS/2020 signé le 28 janvier 2020 entre l'AZES et la Société STRATEGOS Group LLC, spécialement en ses articles 10.1 et 13 ;

Considérant l'incapacité de l'aménageur à présenter à l'Autorité concédante un plan d'aménagement avec des études techniques au contrat d'Aménagement de son expérience en matière d'aménagement et gestion de ZES n'a pas rempli cet engagement deux ans après la levée des mesures suspensives et deux ans après la signature du contrat d'aménagement ;

Considérant que la Société Tribeca Asset Management SAS, société de Strategos group LLC, qui a signé la lettre de garantie technique pour faire bénéficier la société de projet de son expérience en matière d'aménagement et gestion de ZES n'a pas rempli cet engagement deux ans après la signature du contrat d'aménagement ;

Considérant que l'Aménageur n'a pas pu présenter à l'Autorité concédante les preuves de sa capacité à mobiliser les ressources financières pour prendre en charge les travaux de l'aménageur deux ans après la signature du contrat d'aménagement ;

Considérant les griefs relevés dans la mise en place de la société de projet et dans son opérationnalisation ;

Considérant le Procès-verbal du 28 janvier 2022 des travaux de la Commission ad hoc portant sur l'évaluation des engagements des parties au contrat d'aménagement relatif au développement, à l'exploitation et à la gestion de la ZES Pilote de Maluku ;

Considérant les défaillances relevées dans le chef de l'Aménageur de la ZES de Maluku dans la lettre de mise en demeure référencée n°066/03/AZES/DJ/MN/2022 du 04 mars 2022 ;

Considérant qu'après l'expiration de la mise en demeure, l'Aménageur n'a pas donné satisfaction à l'Autorité concédante, par rapport aux griefs relevés tel que cela ressort de la réunion des parties du 04 avril 2022 portant correction des défaillances relevées dans la mise en demeure de l'AZES du 04 mars 2022 ;

Vu la réunion du comité de recours tenue par vision conférence (zoom) le 05 avril 2022 entre les Ministres des Finances et de l'Industrie d'une part, et d'autre part Strategos Group LLC ;

Considérant les injonctions de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, faites au Conseil des Ministres du 25 février 2022 et du 15 avril 2022 de voir levés rapidement les obstacles pour permettre l'opérationnalisation de la ZES de Maluku au cours du mois de mai 2022 ;

Considérant la lettre de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Industrie, Autorité approbatrice du contrat d'aménagement de la ZES Pilote de Maluku, référencée n° CAB-MIN/IND/DIR/248/04/2022 du 10 avril 2022 ;

Vu la nécessité et l'urgence de capitaliser les efforts entrepris par le Gouvernement au cours des derniers mois pour opérationnaliser la ZES Pilote de Maluku, et dans le souci de ne pas décourager les investisseurs qui ont sollicité de s'installer dans ladite ZES ;

#### DECIDE

##### Article 1<sup>er</sup> :

La Société Strategos Group LLC, substituée par la Compagnie de Gestion de Maluku, est déchue du statut d'aménageur-gestionnaire de la ZES Pilote de Maluku lui octroyé par la Décision n°04/AZES/2019 du 17 juillet 2019, entraînant ainsi la rupture du contrat signé le 28 janvier 2020 avec l'Agence des Zones Economiques Spéciales, Autorité concédante ;

##### Article 2 :

Conformément à l'article 13 du contrat d'aménagement, l'Agence des Zones Economiques Spéciales se substitue automatiquement et de plein droit à la Société Strategos Group LLC afin d'assurer la continuité du processus de mise en œuvre de la ZES Pilote de Maluku jusqu'au recrutement d'un autre aménageur.

##### Article 3 :

La présente Décision entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 20 avril 2022.  
 Auguy BOLANDA MENGHA MOMENE  
 Chargé de mission



# Lutte contre le paludisme : les Congolais appelés à œuvrer pour la prévention

Le 25 avril de chaque année, l'humanité célèbre la journée mondiale du paludisme. Commémorant cette journée cette année 2022, le Dr Jean-Jacques Mbungani, ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention, a exhorté les Congolais à continuer à œuvrer pour la prévention de cette endémie qui tue chaque année des milliers de personnes à travers le monde. Pour lui, au moment où l'attention des experts de l'OMS et des scientifiques du monde entier reste focalisée sur une crise et une urgence de santé publique de portée internationale, à savoir la pandémie de COVID-19, il est important de poursuivre les efforts de prévention, de détection et de traitement du paludisme dans le contexte de COVID-19.

VÉRON KONGO

« Innover pour réduire la charge du paludisme et sauver des vies », tel est le thème interpellateur de la 15<sup>ème</sup> journée mondiale du paludisme célébrée dans le monde.

Dans son message de circonstance, le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention, Dr Jean-Jacques Mbungani, estime nécessaire de suivre scrupuleusement les directives de l'OMS. « Il ne faut pas baisser la garde face au paludisme; il faut plutôt renforcer les stratégies contre cet ennemi mortel et dangereux de longue date », a-t-il exhorté. Et d'ajouter : « L'idéal, c'est de s'appliquer sérieusement pour atteindre zéro cas de malaria.

Au moment où les prestataires des soins sont suffisamment formés sur la prise en charge du paludisme simple et grave, les médicaments et les tests de diagnostic rapide disponibles, accessibles et gratuits dans les structures de l'Etat, la malaria peut donc être vaincue, si chacun de nous s'y applique sérieusement, prend la ferme résolution et s'engage à faire en sorte que zéro cas de malaria commence avec soi ».

Le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention a également épinglé quelques interventions à entreprendre pour éviter le paludisme dans le cadre général.

Primo, s'assurer que



l'environnement domiciliaire et péri-domiciliaire ne serve ni d'abri, ni de gîte de reproduction de moustiques. Secundo, dormir et faire dormir tous les membres de famille, pendant toutes les nuits et durant toute l'année, sous la moustiquaire imprégnée d'insecticide à longue durée d'action. Tertio : bien connaître les signes de la malaria et se présenter au centre de santé ou site des soins le plus proche pour recevoir un traitement approprié conforme à la po-

litique nationale de lutte antipaludique. Quarto, les femmes enceintes doivent comprendre que les services de la consultation prénatale leur sont salutaires. Elles doivent les fréquenter dès les premiers signes de grossesse et surtout dès les premiers mouvements de l'enfant dans le ventre pour y recevoir les premiers conseils et les médicaments contre le paludisme en vue de protéger l'enfant qu'elles portent en leur sein.

LE CANADA ENGAGÉ AUX CÔTÉS DE LA RDC

En outre, à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de lutte contre le paludisme, le Canada réitère son engagement à soutenir la RDC.

Par le passé, le soutien du gouvernement canadien se situait sur différentes crises sanitaires qui l'ont frappée. De la prévention à la vaccination, en passant par le traitement, le Canada a toujours apporté son appui. Il a aussi donné une réponse d'urgence à la maladie à virus Ebola.

# Visite des chantiers routiers à Kinshasa : Gentyiny annonce la destruction des constructions anarchiques

VÉRON K.

Accompagné de son ministre des Infrastructures et Travaux publics ainsi que de son conseiller technique, le gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentyiny Ngobila Mbaka, a visité, le week-end dernier, les différents chantiers routiers de la capitale pour se rendre compte de l'avancement des travaux.

Il a commencé par l'avenue Mpozo à Matonge dans la commune de Kalamu où des gens ont construit des maisons sur les ouvrages de drainage. Ipso facto, il a instruit le bourgmestre de Kalamu, Jean-Claude Kadima, à identifier toutes ces constructions anarchiques en vue d'une opération de démolition.

A quelques encablures de l'avenue Mpozo, l'autorité urbaine a visité l'avenue Oshwe dont une bonne partie se trouve dans un état de délabrement avancé avec des eaux stagnantes sur la chaussée. Il a instruit



Le gouverneur Gentyiny Ngobila entrain de donner des instructions au bourgmestre de la commune de Kalamu

ses collaborateurs techniques de faire rapidement une étude pour remettre ce tronçon en bon état.

Ensuite, le gouverneur Gentyiny a pris la direction de l'avenue Bongolo où il a inspecté les travaux de réhabili-

tation de cette route. Il a aussi visité le pont moderne jeté sur la rivière Kalamu qui attend la fin des travaux de la chaussée Bongolo pour sa réouverture.

L'autorité urbaine a poursuivi sa visite sur le

chantier de Kikwit, long de 3,5 km, où devront être construits deux ponts modernes. Cette avenue qui subit des travaux de construction pour la première fois de la ville de Kinshasa part de la deuxième entrée de la

Foire internationale de Kinshasa (FIKIN) jusque sur l'avenue de Libération en passant par les communes de Limete, Lemba, Ngaba, Kalamu, Makala et Ngiri-Ngiri.

Dans la partie de la commune de Makala où l'expropriation s'impose, le chef de l'exécutif provincial de Kinshasa a marché sur une distance de près d'un kilomètre. Chemin faisant, il a échangé avec certains riverains qui ont accepté volontiers de casser quelques murs de leurs parcelles pour ouvrir la route. Gentyiny les a remerciés pour ce geste patriotique, tout en invitant les autres à leur emboîter le pas.

Dans l'autre rive de Ngaba, Gentyiny Ngobila s'est dit satisfait de l'évolution des travaux dans cette partie.

La visite du chef de l'administration urbaine s'est terminée par la commune de Limete, plus précisément sur la 6<sup>ème</sup> rue résidentielle où il s'est imprégné de l'aménagement de cette emprise sur le boulevard Lumumba.

# I'Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé UG-PDSS



## Avis d'Appel d'offres (Procédure à enveloppe unique)

Pays : **République Démocratique du Congo**

Nom du Projet : **Projet de Développement du Système de Santé (PDSS)**

Numéro du Crédit/Don : IDA 55720 - D0210 - IDA 59980 - TFA 4579 - IDA D4390 - IDA - D6750 - IDA 67050

Intitulé du Marché : **Fourniture de kits de tests rapides et d'antisérum pour les Hôpitaux de référence et les Centres Provinciaux de Transfusion Sanguine localisés dans les Divisions Provinciales de Santé (DPS) couvertes et appuyées par le PDSS**

Référence DAO N : **DAOI N° 004-ZR-DRC-MSP-183791-GO-RFB -F/UG PDSS/PDSS/PM/04-2021**

1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le **Projet de développement du Système de Santé** et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché de **Fourniture de kits de tests rapides et d'antisérum pour les Hôpitaux de référence et les Centres Provinciaux de Transfusion Sanguine localisés dans les Divisions Provinciales de Santé (DPS) couvertes et appuyées par le PDSS**. Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct; comme définies dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement.

2. Le Ministère de la Santé Publiques, Hygiène et Prévention, à travers l'Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé (UG-PDSS), sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir et distribuer des kits de tests rapides et d'antisérum tels que repris dans le tableau ci-après :

Les Fournitures seront livrées dans des Entrepôts sis dans les villes suivantes : **Kinshasa, Lubumbashi, Goma et Gemena** en République Démocratique du Congo (RDC).

N°	Désignation	Unité de conditionnement	PROVINCE											TOTAL
			NORD KIVU	HAUT KATANGA	HAUT LOMAMI	KINSHASA	KWANGO	LUALABA	MAI NDOMBE	MANIEMA	MONGALA	SUD UBANGI	TSHUAPA	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
<b>Kits de Tests rapides</b>														
1	Kits de Tests HIV Déterminé	Boîte de 100 tests	480	180	180	780	660	210	660	240	360	360	360	4470
2	Kits de Tests HBSAg Déterminé	Boîte de 50 tests	960	360	360	1560	1320	270	1320	480	720	720	720	8790
3	Kits de Tests HCV Strip	Boîte de 60 tests	960	360	360	1560	1320	270	1320	480	720	720	720	8790
4	Tests syphilis (RPR) simp	Boîte de 50 tests	960	360	360	1560	1320	270	1320	480	720	720	720	8790
<b>Anti-sérum monoclonal pour groupage sanguin et compatibilité</b>														
5	Sérum anti-A	Flacon de 10 ml	560	210	210	910	770	245	770	280	420	420	420	5215
6	Sérum anti-AB	Flacon de 10 ml	560	210	210	910	770	245	770	280	420	420	420	5215
7	Sérum anti-B	Flacon de 10 ml	560	210	210	910	770	245	770	280	420	420	420	5215
8	Sérum anti-D	Flacon de 10 ml	560	210	210	910	770	245	770	280	420	420	420	5215
9	Albumine bovine de 22%	Flacon de 10 ml	272	102	102	442	374	119	374	136	204	204	204	2903
10	Anti-human globuline	Flacon de 10 ml	272	102	102	442	374	119	374	136	204	204	204	2903
<b>Poche de sang</b>														
11	poche de sang 450 ml	poche de 450 ml	16.000	6.000	6.000	26.000	22.000	7.000	22.000	8.000	12.000	12.000	12.000	149.000
12	poche de sang 250 ml	poche de 250 ml	32.000	12.000	12.000	52.000	44.000	14.000	44.000	16.000	24.000	24.000	24.000	298.000

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'offres (AO) telle que définie dans le «Règlement applicable aux emprunteurs – Passation de Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement daté de Juillet 2016, révisé en novembre 2017 et Août 2018 de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Règles de passation de marchés.

4. Les soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'**Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé (UG-PDSS) – Dr Dominique BAABO KUBUYA**, E-mail : [pdssmrdc.cd](mailto:pdssmrdc.cd) et [ugp-marche@pdss.cd](mailto:ugp-marche@pdss.cd) et dessous de 9h00' à 15h30' heure locale (GMT+1) :

5. Le dossier d'Appel d'offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de **Cent Dollars Américain (100 \$US)**. La méthode de paiement sera le paiement par virement sur le **Compte bancaire** dont références ci-dessous indiquées contre un récépissé de paiement.

- Nom de la Banque : **ECOBANK RDC**
- Titulaire du compte : **MINI FIN PDSS 3 V/C DAO**
- N° de compte : **35600007773**

Le dossier d'appel d'offres sera adressé par voie électronique.

6. Les offres devront être remises à l'adresse N°1 ci-dessous au plus tard le 10 juin 2022 à 14h45' heure locale (GMT+1). **La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.**

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présents à l'adresse n°2 mentionnée ci-dessous le **10 juin 2022 à 15h15' heure locale**.

7. Les offres doivent être accompagnées d'une **Garantie de l'offre** pour un montant de **50.000 \$US (Cinquante mille Dollars américains)**.

8. Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :  
**Adresse N°1**  
**Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé (UG-PDSS)**  
**Concession INRB, Croisement des Avenues de Huileries/ Tombalbaye, Bâtiment PDSS, Gombe Kinshasa, - RDC**  
**Attention : Madame Philomène NGENDE**  
**Téléphone : +243 (0) 992 90 57 64**  
E-mail : [pdssmsp.rdc@pdss.cd](mailto:pdssmsp.rdc@pdss.cd) / [ugp-marche@pdss.cd](mailto:ugp-marche@pdss.cd)

**Adresse N°2**  
**Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé (UG-PDSS)**  
**Concession INRB, Croisement des Avenues de Huileries/ Tombalbaye, Bâtiment PDSS, Gombe Kinshasa, - RDC**  
**Salle de réunion**  
**Téléphone : +243 81 55 86 623**  
E-mail : [pdssmsp.rdc@pdss.cd](mailto:pdssmsp.rdc@pdss.cd) / [ugp-marche@pdss.cd](mailto:ugp-marche@pdss.cd)

Dr Dominique BAABO KUBUYA  
Coordonnateur National





**Tirs croisés entre Madrid et Alger****Sahara marocain : Jose Manuel Albares recadre sévèrement Abdelmadjid Tebboune**

**En réaction aux récents propos, très limites, oscillant entre ingérence et injure, du président algérien à l'égard de l'Espagne et de sa nouvelle position de soutien au plan marocain d'autonomie pour le Sahara, Jose Manuel Albares, le chef de la diplomatie espagnole, n'a pas caché son agacement. Pour le chef de la diplomatie espagnole, la démarche algérienne est totalement «stérile».**

ECONEWS AVEC LE360.MA

Le temps ne change rien à l'affaire, Alger l'a vraiment mauvaise. Dans une interview accordée, le samedi 23 avril 2022, à deux médias de «son» pays, Le président algérien Abdelmadjid Tebboune s'est, une fois encore, insurgé contre la récente position de Madrid vis-à-vis du dossier du Sahara. La nouvelle attitude de l'Espagne a, cette fois-ci, été qualifiée d'«inacceptable moralement et historiquement».

Sauf que trop, c'est trop, semble estimer l'Espagne. Le chef de la diplomatie espagnole, Jose Manuel Albares vient donc de réagir, deux jours plus tard, et recadre en des termes fermes le pouvoir algérien.

«Je ne vais pas alimenter des polémiques stériles, mais l'Espagne a pris une décision souveraine dans le cadre du droit international et il n'y a rien d'autre à ajouter», a déclaré, lundi 25 avril, Albares sur la radio Onda Cero.

Il ne se passe en effet désormais plus un jour sans que le pouvoir algérien ne dévoile sa vraie nature, celle du principal acteur du conflit autour Sahara marocain, allant jusqu'à occulter celle du Polisario, qui se retrouve désormais à en endosser un curieux rôle de second plan. Une attitude qui trahit l'imposture selon laquelle Alger ne se-

rait prétendument pas partie prenante au dossier, et que les généraux et autres hommes de paille de ce régime semblent défendre, selon les cas, un peu, beaucoup, passionnément, voire à l'excès. En témoigne toute la colère, doublée de beaucoup de nervosité, avec laquelle l'Algérie a accueillie la nouvelle position espagnole sur le Sahara.

On s'en souvient, dès le 18 mars, il aura suffi que l'Espagne déclare publiquement soutenir le plan d'autonomie marocain, qualifié de «base la plus sérieuse, réaliste et crédible pour la résolution» de la question du Sahara, pour qu'une véritable levée de boucliers s'opère côté algérien contre une Espagne pourtant présentée peu avant comme alliée. Joignant la parole aux actes, sur une prétendue «trahison» et un soi-disant «revirement», l'Algérie a rappelé, dès le lendemain, son ambassadeur à Madrid. Depuis, Alger ne rate pas une occasion pour provoquer l'Espagne, allant même jusqu'à tout récemment menacer de lui couper son approvisionnement en gaz ou de revoir sa facture à la hausse.

En ce lundi, à la radio, et comme pour signifier que son pays fait peu de cas des gesticulations algériennes, le chef de la diplomatie espagnole a préféré se recentrer sur ce qui intéresse l'Espagne. «De toutes ces déclara-



Le chef de la diplomatie espagnole, Jose Manuel Albares, reçu par le président algérien, Abdelmadjid Tebboune, le 30 septembre 2021 à Alger. (Photo d'archives)

tions [de Abdelmadjid Tebboune, Ndlr], ce que je retiens, c'est la garantie totale de l'approvisionnement en gaz algérien à l'Espagne et le respect des contrats internationaux», a-t-il souligné, plus de 25% du gaz importé par l'Espagne étant algérien.

Alger aura donc beau menacer, les résultats de ses gesticulations, en termes d'action et d'impact, demeurent nuls. Et Tebboune a beau se voiler la face en parlant d'une position espagnole qui n'engage que le chef du gouvernement, Pedro Sanchez, qui «a tout cassé», il oublie qu'en démocratie, il est des décisions qui engagent les Etats et non des personnes.

**SAHARA : ALGER DOIT RECONNAÎTRE LES FAITS**

L'hostilité et l'agressivité de l'Algérie envers le Maroc s'expliquent par l'élan positif suscité par l'initiative marocaine d'autonomie au Sahara, affirme l'auteur et écrivain jordanien, Mustafa Alqorna.

«Il est clair que l'hostilité et l'agressivité de l'Algérie envers

le Maroc trouvent leur explication dans l'élan positif suscité par l'initiative marocaine d'autonomie au Sahara, après le soutien exprimé par plusieurs pays africains et arabes en plus des États-Unis, la France, l'Allemagne et l'Espagne qui considèrent cette initiative comme étant l'unique solution pour le règlement du différend régional autour du Sahara, qui entrave l'intégration régionale et menace la sécurité dans la région sahélo-saharienne, ainsi que dans l'espace euro-méditerranéen», écrit M. Alqorna dans un article repris par de nombreux médias locaux.

Ce large soutien de la communauté internationale, en plus de celui des États influents au sein des Nations Unies, encouragera indubitablement d'autres pays à suivre et à accompagner cette dynamique positive, souligne l'écrivain.

«Le Conseil de sécurité des Nations unies reste clair dans son approche et décisif dans sa stratégie pour un règlement définitif de ce conflit régional. L'Algérie doit donc prendre ses responsabilités», ajoute l'auteur jordanien.

Dans ce contexte, il a cité la résolution 2602 du Conseil de sécurité qui réaffirme, pour la quatrième fois consécutivement, que le processus des tables rondes est le seul cadre permettant aux Nations unies de parvenir à une solution politique réaliste, pragmatique et durable, sur la base de consensus en ce qui concerne le différend régional autour du Sahara marocain.

Dans sa décision, le Conseil de sécurité a souligné la prééminence de l'Initiative marocaine d'autonomie qui ne cesse de qualifier comme étant une solution «sérieuse et crédible», rappelle M. Alqorna.

«Le moment est venu pour l'Algérie de reconnaître les faits et la réalité liés au dossier du Sahara marocain aux niveaux régional et international, mais aussi sur le terrain», observe l'écrivain jordanien qui cite la réalisation de plus de 80% des projets stratégiques dans le cadre du Nouveau Modèle de Développement des Provinces du Sud, avec une enveloppe financière de 8,8 milliards de dollars, ainsi que l'inauguration de 25 représentations diplomatiques, dont la dernière est celle de l'Organisation des États de la Corne orientale à Dakhla.

Et d'ajouter que l'Algérie a une grande responsabilité dans la perpétuation de ce conflit, en plus de sa responsabilité dans la détention de toute une population, dans les camps de Tindouf, dans des conditions inhumaines, le recrutement des enfants-soldats et la violation des droits les plus élémentaires de la population séquestrée.

**Au Sud-Soudan, les armes continuent de crépiter malgré l'accord de paix**

ECONEWS AVEC AFRICANEWS.COM

At moins 72 personnes ont été tuées en sept semaines, certaines ayant été décapitées ou brûlées vives, dans l'Etat sud-soudanais de l'Unité, où les violences inter-ethniques se sont intensifiées, a affirmé lundi la Mission de l'ONU au Sud-Soudan (Unmiss).

Les massacres ont eu lieu entre le 17 février et le 7 avril dans le comté de Leer, et ont inclus des violences sexuelles, déclare l'Unmiss.

«L'Unmiss condamne fermement les violences sexuelles généralisées, les meurtres dont les décapitations, le fait de brûler vifs des

civils et les attaques contre les humanitaires», ajoute-t-elle.

Au sujet des violences sexuelles, le directeur de l'Unmiss Nicholas Haysom a déclaré: «Nous devons faire tout notre possible pour nous assurer que les victimes (...) aient l'accès à la justice qu'elles méritent et reçoivent les soins et le soutien dont elles ont besoin».

En avril, des villageois terrifiés ont raconté à l'AFP avoir passé des journées entières cachés dans des marais du comté de Leer tandis que des hommes armés mettaient le feu à leurs maisons et volaient leur bétail.

Le regain de violence au Soudan du Sud fait craindre un retour du conflit dans ce pays fragile d'Afrique de l'Est,



Le président du Sud-Soudan, Salva Kiir (à gauche), et le chef de l'opposition sud-soudanaise, Riek Machar, assistent à la cérémonie de signature au siège de l'Etat.

qui a plongé en 2013, deux ans seulement après son indépendance, dans cinq années de guerre civile qui ont fait près de 400.000 morts et des millions de déplacés.

La guerre a pris fin offi-

ciellement en septembre 2018 avec un accord de paix accordant un principe de partage du pouvoir. Mais cet accord reste largement inappliqué plus de deux ans après la formation d'un gouvernement

d'union nationale, réunissant le président Salva Kiir et son ennemi juré Riek Machar, désormais vice-président.

Le pays est en proie aux violences, à la faim et à une crise économique marquée par une inflation galopante.

Près de neuf millions d'habitants, sur un total de plus de 11 millions, vont avoir besoin d'une aide internationale cette année en raison d'une profonde crise alimentaire mais aussi du regain de violences, selon l'ONU.

Lundi, M. Haysom a appelé «les autorités nationales et locales à prendre des mesures immédiates pour réduire les tensions et prévenir de nouvelles escalades et représailles».

# Guerre en Ukraine : la Russie agite le spectre d'une 3<sup>ème</sup> guerre mondiale, l'ONU tempère

Malgré les négociations, le chef de la diplomatie russe, Sergueï Lavrov, a mis en garde lundi contre le danger «réel» d'une troisième guerre mondiale. En mission de paix dans la région de crise, le secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, s'est entretenu mardi avec le chef de la diplomatie russe, Sergueï Lavrov, avant de prendre la direction de Kiev, en Ukraine.

## ECONEWS AVEC AFP

La Russie va poursuivre les négociations de paix avec l'Ukraine, a assuré lundi 24 avril 2022 le chef de la diplomatie russe, Sergueï Lavrov. Mais dans ce contexte de tensions sans précédent entre Moscou et les Occidentaux, il a mis en garde contre le danger «réel» d'une troisième guerre mondiale. «Le danger est grave, il est réel, on ne peut pas le sous-estimer», a déclaré Sergueï Lavrov, cité par l'agence Interfax.

Le ministre russe des Affaires étrangères s'est tout de même dit confiant sur le fait que « tout va bien sûr finir par la signature d'un accord ». «Mais les modalités de cet accord dépendront de la situation des combats sur le terrain, au moment où cet accord deviendra une réalité», a ajouté Sergueï Lavrov.

«La bonne volonté a ses limites. Et si elle n'est pas réciproque, cela ne contribue pas au processus de négociation», a déclaré Sergueï Lavrov, cité par les agen-

ces de presse russes. «Mais nous continuons de mener des négociations avec l'équipe déléguée par (le président ukrainien Volodymyr Zelensky), et ces contacts vont se poursuivre », a-t-il assuré.

Sergueï Lavrov a accusé Volodymyr Zelensky – un ancien comédien élu à la présidence en 2019 – de «faire semblant» de négocier. «C'est un bon acteur [...], si on regarde attentivement et on lit attentivement ce qu'il dit, vous allez y trouver un millier de contradictions», a également affirmé le chef de la diplomatie russe.

## ANTONIO GUTERRES EN MISSION DE PAIX

Sergueï Lavrov a rencontré mardi à Moscou le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres à Moscou. L'intervention en Ukraine, débutée il y a un peu plus de deux mois et qui a donné lieu à une confrontation entre Moscou et l'Occident, a été au centre de cette rencontre.



Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, et Sergueï Lavrov à Moscou (Photo d'archives)

Sergueï Lavrov a estimé que le dialogue avec l'ONU était important, traduisant selon lui une «volonté de revenir aux sources de la fondation des Nations Unies», en vue d'établir, sur la base de la Charte, «un schéma de développement de discussions multilatérales». «Ce sont des termes importants», a-t-il souligné.

Le ministre russe des Affaires étrangères a remercié, en préambule de la conférence de presse qu'ils ont co-animée juste après leurs échanges, la présence d'Antonio Guterres et sa «volonté d'examiner l'ensemble de cette situation [en Ukraine], pas de façon isolée mais comme une accumulation de faits». Il a également rappelé le processus de la Charte des Nations

Unies que la Russie dit avoir respecté en faisant appel à Antonio Guterres.

En amont de sa rencontre avec Sergueï Lavrov à Moscou, le secrétaire général de l'ONU a plaidé pour un cessez-le-feu en Ukraine «dans les plus brefs délais». «Ce qui nous intéresse beaucoup, c'est de trouver les moyens de créer les conditions pour un dialogue efficace, créer les conditions pour un cessez-le-feu dans les plus brefs délais», a ainsi déclaré Antonio Guterres.

Le 24 février, la Russie avait lancé une offensive visant, selon elle, à «démilitariser» et «dénazifier» l'Ukraine ainsi qu'à assurer la protection des Républiques du Donbass, qui ont fait

sécession en 2014 à l'issue d'un coup d'Etat, et que Moscou a reconnues. Cette intervention est dénoncée comme une guerre d'invasion par Kiev et ses alliés et a donné lieu à de nombreuses sanctions contre Moscou. Toutefois, de nombreux Etats membres de l'ONU ont refusé de voter ces mesures punitives.

Interrogé sur l'éventualité que l'ONU crée une commission d'enquête au sujet d'éventuels crimes de guerre, l'usage d'armes chimiques ou encore les allégations de génocides, Antonio Guterres a répondu que cela n'était pas de la compétence des Nations Unies.

«Personnellement, je ne vais promouvoir ce genre d'enquête car je n'ai pas le pouvoir de le faire (...) Il y a la Cour Pénale Internationale, il y a divers mécanismes existants dans le cadre du système des droits de l'homme, notamment diverses commissions», a-t-il déclaré.

Antonio Guterres a insisté dans son propos que la Russie avait violé la Charte des Nations Unies en lançant son offensive en Ukraine. Il a toutefois souligné la volonté de l'ONU d'appeler à cesser le feu et d'ouvrir un dialogue, regrettant «que cela n'a pas toujours été possible».

# Le milliardaire américain Elon Musk rachète Twitter pour 44 milliards de dollars US

## ECONEWS

Le feuilleton aura été de courte durée : trois semaines après avoir acheté ses premières parts dans la société et dix jours après sa proposition de rachat, Elon Musk a fini par prendre le contrôle du réseau social Twitter, lundi 25 avril. L'homme d'affaires a déboursé près de 44 milliards de dollars US.

De nouvelles règles de modération, une sortie de la Bourse, un algorithme plus transparent... le nouveau propriétaire a donné quelques indices sur les modifications qu'il pourrait apporter.

Quels impacts concrets cette prise en main peut-elle engendrer pour la plateforme et ses utilisateurs ? Les déclarations passées du magnat de la tech permettent de se faire une idée de ce qui pourrait changer dans les mois à venir.

## L'ASSAUT FINAL

Le patron de Tesla et homme le plus riche au monde Elon Musk a donc passé lundi un accord définitif avec le conseil d'administration de Twitter pour racheter le réseau social au prix de 54,20 dollars par action, ce qui le valorise à environ 44 milliards

de dollars, et en faire une entreprise privée, non cotée en Bourse.

L'homme le plus riche au monde devient donc le propriétaire de la plateforme qu'il avait annoncé convoiter il y a moins de deux semaines, et ce malgré l'opposition initiale affichée par le conseil.

Elon Musk avait indiqué la semaine dernière qu'il avait sécurisé 46,5 milliards de dollars pour mener à bien cette acquisition grâce à deux prêts bancaires de Morgan Stanley, ainsi qu'à sa fortune personnelle.

Il avait également évoqué la possibilité de lancer une offre publique d'achat (OPA) hostile en passant directement par les actionnaires pour contourner le conseil d'administration (CA).

«Une fois que le financement a été mis en place avec la menace d'une OPA hostile, le Conseil d'administration (CA) ne pouvait plus avoir recours à un chevalier blanc ou à un second enchérisseur», a relevé Dan Ives de Wedbush Securities sur CNBC. «Cela les a mis le dos au mur et les a contraints à venir à la table de négociations», a ajouté l'analyste.

## UNE SORTIE DE TWITTER DE LA BOURSE

Twitter « ne prospérera pas ni ne remplira sa mission sociétale [de liberté d'expression] dans sa forme actuelle », a expliqué M. Musk dans une lettre adressée au conseil d'administration de l'entreprise et rendue publique le 14 avril. Ajoutant : « Twitter a un énorme potentiel. Je vais le réaliser ».

Pour ce faire, le fondateur de SpaceX souhaite transformer Twitter en «société privée», c'est-à-dire sortir l'entreprise de la Bourse. Le tel changement pourrait lui permettre d'avoir les mains plus libres pour modifier le fonctionnement du réseau social comme il l'entend. Et de son point de vue permettre à l'entreprise de survivre, l'entreprise n'ayant jusqu'ici jamais vraiment réussi à développer un modèle de croissance économique satisfaisant, malgré ses 217 millions d'utilisateurs quotidiens.

Fort de ses plus de 83 millions d'abonnés, l'homme le plus riche de la planète (sa fortune est estimée à 269 milliards de dollars par Forbes) se sert presque tous les jours de son compte Twitter pour donner des nouvel-

les de ses entreprises, plaisanter ou lancer des polémiques.

Il a critiqué Twitter à de nombreuses reprises, notamment au sujet de la liberté d'expression, et de la modération des contenus, qu'il juge trop sévère. Ses provocations régulières et ses opinions libertariennes l'ont rendu antipathique aux yeux de nombreuses personnes dans la Silicon Valley.

«Twitter a un but et un sens qui concernent le monde entier. Je suis très fier de nos équipes et inspiré par le travail qui n'a jamais été aussi important», a réagi Parag Agrawal, l'actuel dirigeant de Twitter, après l'annonce de l'acquisition.

## DE NOUVELLES RÈGLES DE MODÉRATION

Premier domaine dans lequel l'opération menée par Elon Musk devrait avoir un impact : la modération. «La liberté d'expression est le fondement d'une démocratie fonctionnelle», déclare-t-il ainsi dans le communiqué annonçant son rachat. Le milliardaire souhaite donc adopter une approche plus souple en matière de modération, considérant notamment que le bannissement permanent d'internautes

ayant enfreint les règles d'utilisation de Twitter n'est pas la solution.

Certains observateurs pensent qu'Elon Musk pourrait autoriser à nouveau des comptes supprimés, dont celui de Donald Trump et de certains de ses partisans. L'ancien président américain avait été suspendu définitivement de Twitter en janvier 2021 pour avoir appelé à contester les résultats du scrutin présidentiel et invité à la violence.

«Je ne vais pas sur Twitter, je reste sur TRUTH», a cependant déclaré Donald Trump à la chaîne Fox News, en référence à la plateforme Truth Social, qu'il a lancée en février et présentée comme une alternative conservatrice à Facebook, Twitter et YouTube.

Elon Musk devrait chercher à rendre Twitter plus rentable et à augmenter la croissance de son nombre d'utilisateurs. Il a déjà suggéré plusieurs évolutions, comme l'ajout d'un bouton « modifier » pour corriger un tweet après publication et des changements dans la formule d'abonnement payante, Twitter Blue.

Le groupe de San Francisco doit publier ses résultats trimestriels jeudi avant l'ouverture de Wall Street

# La FECOFA porte son dévolu sur Otis Ngoma pour amener la RDC au CHAN 2023

Double vainqueur du CHAN (Championnat d'Afrique des Nations), la République Démocratique du Congo tient à être présente à la prochaine édition qui se joue en 2023 en Algérie. Pour accompagner la RDC à ce tournoi, la FECOFA (Fédération congolaise de football association) a

jeté son dévolu sur Otis Ngoma, ancien entraîneur du DCMP et du FC Renaissance Du Congo. Parmi ses trois adjoints, il pourra compter sur Pamphile Mihayo, actuel directeur technique du TP Mazembe.

N.K.

FEDERATION CONGOLAISE DE FOOTBALL ASSOCIATION  
**FECOFA**  
Fondée en 1916 Membre de la FIFA de la CAF et de l'UNIFFAF  
Tel : (+243) 898124652  
E-mail: fecofa@ecofa.cd  
www.fecofa.cd

DECISION N° FRAJ/SEGAL/006/2021 DU 26 AVRIL 2022  
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU STAFF TECHNIQUE DE L'EQUIPE NATIONALE DU CHAN

**Le Comité Exécutif,**  
Vu la loi 004/2001 du 30 juillet 2001 portant réglementation des associations sans but lucratif (A.S.B.L) en République Démocratique du Congo ;  
Vu les Statuts de la Fédération Congolaise de Football Association (FECOFA), tel que amendés en ses articles 2 et 52 ;  
Attendu qu'au regard des échéances en cours il y a opportunité de mettre en place les membres des staffs techniques de l'équipe nationale du CHAN de football ;  
Vu la nécessité et l'urgence ;  
**DECIDE**

**Article 1 :**  
Sont nommés Membres du staff technique de l'équipe nationale du CHAN les personnes dont les noms sont repris au regard de leurs fonctions

**Staff Technique**

◊ Sélectionneur Principal	NGOMA KONDI Otis
◊ Sélectionneur Assistant	MIHAYO KAZEMBE Pamphile
◊ Sélectionneur Assistant	KISAMBA MAKUZUETO Bertin
◊ Sélectionneur Assistant	BUKASA MISAKABU Guy
◊ Préparateur Physique	MAKANZU NZIURI Leon
◊ Entraîneur des Gardiens	TOKALA NKOMBE Paulin
◊ Team Manager	NTUMBA José
◊ Médecin chargé des aspects paracliniques	Docteur KATUZI BISELENGE Samy

21, Avenue de la Justice  
Cimetière de la Commune  
B.P. 1284 Kinshasa RD Congo

NANBANK  
Compte n° 03100-018336885-45 GDF  
Compte n° 03100-018336885-46 USD  
Courriel: fecofa\_@ecofa.cd

◊ Préparateur Physique  
◊ Entraîneur des Gardiens  
◊ Team Manager  
◊ Médecin chargé des aspects paracliniques

MAKANZU NZIURI Leon  
TOKALA NKOMBE Paulin  
NTUMBA José  
Docteur KATUZI BISELENGE Samy

21, Avenue de la Justice  
Cimetière de la Commune  
B.P. 1284 Kinshasa RD Congo

NANBANK  
Compte n° 03100-018336885-45 GDF  
Compte n° 03100-018336885-46 USD  
Courriel: fecofa\_@ecofa.cd

◊ Médecin Covid  
◊ Secrétaire  
◊ Physiothérapeute  
◊ Soigneur  
◊ Kinésithérapeute  
◊ Intendant  
◊ Officier Media  
◊ Kinman 1  
◊ Kinman 2  
◊ Responsable vidéo  
◊ Sécurité et Discipline  
◊ Sécurité et Discipline

Docteur TSHIKABU TONDODI Dominique  
Paolo RICHINI  
MINAKA MISATA DEPAULIN  
Goran KAFIEMBA  
BAGETA DIKILU Serge  
NDOMBELE ODDIA Belinda  
SOLA PANZA  
IVAI A IWA  
MULOPO NTONAMBAKI Rigaud  
NKUSU TSHIMANGA Richard  
NZUZI SALAVO Christian  
KATALAY Patrick

**Article 2 :**  
Cette nomination a une durée de deux (2) années successives

**Article 3 :**  
Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision.

**Article 4 :**  
Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa le 26 AVRIL 2022

Pour la FECOFA  
Le Secrétaire Général,  
Belge SITUATALA MATULUASHILA

Le Président a.i.  
Mouine TSHIMANGA MWANGA

## ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),  
Local n°50, Kinshasa/Gombe  
Tél : +243 81 904 17 63/  
89 301 93 05  
+ 243 903185670  
E-mail :  
kuediasala@gmail.com  
www.econewsrcd.com  
L'info qui fait échos

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
Faustin KUEDIASALA

**RÉDACTEUR EN CHEF**  
Hugo TAMUSA

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**  
Florent N'LUNDA N'SILU

**RÉDACTION GÉNÉRALE**  
Faustin KUEDIASALA  
Hugo TAMUSA  
Florent N'LUNDA N'SILU  
Véron KONGO  
Jonathan MUTADJIRI  
Nana Kanku  
Olivier Dioso  
A.T. MPUU

**COLLABORATEUR EXTÉRIEURS**  
Marc NZATE  
Francis Mayuma

**WEB MASTER**  
Tighana MASIALA

**PRODUCTION**  
Michel MASUDI  
+243 907314011

**COMMERCIAL**  
John RUSHIMBA

**INTENDANT GÉNÉRAL**  
René LOKOTA

## Coupe de la CAF : TP Mazembe sur la route de Berkane de Jean-Florent Ibenge en demi-finale

NANA K.

Le TP Mazembe de Lubumbashi sera opposé au club marocain de Renaissance Sportive de Berkane en demi-finale de la Coupe de la CAF (Confédération africaine de football). Un grand choc très attendu par le public sportif africain.

Le TP Mazembe, qui a réussi son parcours depuis la phase des groupes, devra défier les Marocains de RS Berkane dirigés par l'entraîneur Jean-Florent Ibenge, ancien coach de l'As V. Club de Kinshasa. Un choc en demi-finale de la Coupe de la CAF qui risque de raviver la rivalité entre Mazembe et V. Club où Ibenge a fourbi ses armes en tant qu'entraîneur principal.

La Renaissance Sportive de Berkane jouera sa troisième demi-finale. Pour s'offrir une place en demi-finale, les hommes de Jean-Florent Ibenge ont écarté les Egyptiens d'Al-Masry.

Les Corbeaux de Lubumbashi seront les premiers à recevoir le dimanche 8 mai 2022 à Lubumbashi dans leur temple de Kamalondo, avant d'être reçus, une semaine plus tard, au Maroc sur le terrain de RS Berkane.

**JEAN-FLORENT IBENGE S'EN SORT BIEN APRÈS SON ACCIDENT**

De retour de l'entraînement



Jean-Florent Ibenge, entraîneur principal de RS Berkane, va défier le TP Mazembe sur son temple de Kamalondo

lundi 25 avril 2022, Jean-Florent Ibenge a été victime lundi d'un accident de la circulation

L'entraîneur de RSB Berkane devrait être indisponible pour 7 à 10 jours, a indiqué le club marocain, lundi 25 avril, dans un communiqué sur ses réseaux sociaux.

D'après le club marocain, le technicien congolais s'est blessé au niveau de la colonne vertébrale à la suite d'un accident de la circulation. Ce, à son retour d'entraînement, au lendemain de la qualification en demi-finale de la Coupe de confédération.

Pour l'heure, l'ancien entraîneur de l'As V. Club de Kinshasa est à l'hôpital CHU Mohammed VI où il a passé des examens médicaux. Selon son club, il est hors danger. Ce qui n'hypothèque pas ses chances de faire le déplacement de Lubum-

bashi le 8 mai prochain.

Dans tous les cas, la RS Berkane a fait l'essentiel en se qualifiant pour les demi-finales de la Coupe de la CAF aux dépens d'Al-Masry de Port Saïd, mais le plus dur reste à faire dans cette compétition, a estimé, lundi à Berkane, son entraîneur, Florent Ibenge, à l'issue de cette rencontre.

«On a gagné, mais on sait qu'on n'est pas encore champions», a-t-il déclaré, lors de la conférence de presse à l'issue du match de quart de finale retour, remporté par les Oranges par 1 but à 0 sur la pelouse du Stade municipal de Berkane, notant que son équipe vise le sacre.

«Aujourd'hui on est content, mais on a encore beaucoup de travail à faire pour le reste de la compétition», a ajouté le coach du collectif berkani, exprimant sa satisfaction pour le déroulement de ce match retour. «C'est le match où l'on s'est créé le plus d'occasions depuis le début de ce tournoi», a-t-il relevé.

Cette qualification est le fruit de la forte motivation et détermination des joueurs à surmonter leur défaite par 2 buts à 1 en match aller, a souligné M. Ibenge, ajoutant que son équipe a bien négocié la rencontre même si elle a un peu tremblé vers la fin du match, face à des

Égyptiens désireux de marquer le but de l'égalisation.

«Notre gardien de but n'a pas eu de grands sauvetages à faire, même quand on n'avait pas le ballon. On a su bien nous repositionner et faire en sorte que l'adversaire ne nous mette pas en danger», a-t-il expliqué.

De son côté, l'entraîneur d'Al-Masry de Port Saïd, Mouaine Chaabani, s'est dit fier de la performance de ses joueurs malgré l'élimination, estimant que son équipe méritait mieux.

«Le vrai visage de mon équipe est apparu dans le match aller; lorsqu'on a gagné à 9 contre 11. Aujourd'hui nous avons souffert de beaucoup de facteurs négatifs», a-t-il dit, remerciant ses joueurs pour leurs efforts qui ont permis à Al-Masry de faire une bonne saison.

Sacré champion en 2020, le club Orange est en quête d'un deuxième trophée au niveau continental.

Dans la phase aller de cette demi-finale de la Coupe de la CAF, deux rencontres sont programmées le 8 mai 2022 : **TP Mazembe (RDC) - RS Berkane (Maroc) et Al-Ahli Tripoli (Lybie) - Orlando Pirates (Afrique du Sud)**. La phase retour est prévue le 15 mai 2022 : **RS Berkane (Maroc) - TP Mazembe (RDC) et Orlando Pirates (Afrique du Sud) - Al-Ahli Tripoli (Lybie)**.

Face aux groupes armés présents à Nairobi

## Les exigences de Kinshasa : « Cessez-le-feu immédiat et reddition inconditionnelle »

**Négociations, pourparlers, dialogue ? Les avis sont partagés sur les échanges que l'Etat congolais a eus à Nairobi (Kenya) avec les délégués des milices et groupes armés présents en République Démocratique du Congo. Pour Kinshasa, toutes les discussions tournent autour de deux propositions : « cessez-le-feu immédiat et reddition inconditionnelle ». Ce sont les préalables posés par les émissaires du Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, aux délégués des groupes armés qui ont fait le déplacement de Nairobi.**

TIGHANA MASTALA

**A** Nairobi, capitale du Kenya, Kinshasa s'est donné un temps pour écouter des délégués de divers groupes armés qui pullulent dans la partie Est de la République Démocratique du Congo. Si, pour le moment, Kinshasa écarte toute idée de négociations ou d'un quelconque dialogue avec les groupes armés, il pense néanmoins obtenir deux choses à l'issue de ces assises : « cessez-le-feu immédiat et reddition inconditionnelle ».

Les consultations de paix entamées samedi dernier se poursuivent à Nairobi. Une dizaine de groupes armés ont participé aux travaux lundi, originaires pour l'essentiel du Sud Kivu. D'autres groupes armés, en provenance du Nord-Kivu et de l'Ituri sont toujours attendus. Le week-end dernier le secrétaire général des Nations Unies Antonio Guterres a exhorté tous les groupes armés locaux de la RDC à « participer » à ce processus politique. En coulisses, de nombreux spécialistes de la région soulignent cependant le « flou » qui règne autour de l'organisation de ces discussions.

### MÊME OBJECTIF, DIVERGENCE DANS LA MÉTHODE

A Nairobi, tout le monde est d'accord sur l'objectif final : ramener la paix dans l'Est de la RDC. Mais sur la méthode et la nature exacte du processus en cours, on note un certain flottement, note RFI. Le Kenya, qui joue le rôle de facilitateur parle dans ses communiqués d'un « dialogue de paix inter-congolais ». Kinshasa préfère le terme de « consultations » et exige des participants une « reddition inconditionnelle » fermant ainsi la porte à toute idée de négociations.

La liste des participants ne semble pas avoir été établie à l'avance. Elle s'allonge de jour en jour au grès des arrivées. « *ous les groupes armés qui acceptent de cesser les hostilités sont la bienvenue* », explique Giscard Kusema, directeur adjoint de la présente,

en permanence à Nairobi.

« *Reste que cela donne au processus un parfum d'improvisation* », déplore un diplomate. D'autant que ces participants ont des profils variés : du groupe armé connu et actif, au groupuscule quasi inconnu, en passant par des chefs traditionnels venus d'Ituri. « *On ne comprend pas exactement la stratégie* », estime Jason Stearns, directeur du groupe d'étude sur le Congo (GEC) de l'Université de New York. Sans oublier le flou autour de la participation de la principale branche du M23 (la branche Makenga), qui représente l'une des principales menaces à la sécurité dans l'Est de la RDC mais ne prend plus part aux travaux, chassé depuis samedi par le gouvernement congolais.

Depuis samedi, et le reprise des affrontements entre M23 et FARDC, les deux délégués du mouvement présents dans la capitale kényane n'ont plus pris part aux discussions. Ils démentent toutefois avoir été exclus samedi de la salle où se déroulaient les échanges. Ils parlent d'une « suspension » et se disent en attente de la suite.

« *Il n'y a pas eu de rencontre directe entre nous depuis ce jour-là, ce qui est dommage. Nous sommes tous frères. Mais on attend jusqu'à ce qu'on nous dise la suite. On est là, on cherche la paix, on est là pour ça. On attend jusqu'à ce qu'on nous appelle. (...) La facilitation a suspendu et elle regarde comment est-ce qu'on peut faire* », a indiqué Lawrence Kaniyuga, porte-parole de la délégation du M23 Makenga, cité par RFI.

### DES GROUPES ARMÉS AFFLUENT À NAIROBI

Le lundi 25 avril 2022, au troisième jour des discussions, les délégués de plusieurs autres groupes armés conviés du Nord-Kivu restent toujours bloqués à Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu.

Jusqu'à la fin de la matinée du lundi, une grande délégation des représentants des groupes armés du Nord-Kivu, qui avait déjà finalisé avec les formalités d'usages



La salle qui accueille les pourparlers de Nairobi

pour le voyage à Nairobi, attendaient toujours leur avion, révélant des sources proches de ces groupes.

Il s'agit, entre autres, des représentants de Nduma défense of Congo NDC/Renové de Fidèle Mapezi et Désiré Ngabo, ceux de l'Union des patriotes pour la défense du Congo (UPDC) de Maachano et Bilikoliko. Les délégués des Forces de défense des droits humains (FDDH/Nyatura) de Dusabe Gashamira, du Groupe armé des volontaires (GAV) de Matata Suleiman, des délégués de l'Alliance des forces de résistance congolaise (AFRC) de Kakule Masivi alias « Je t'aime », ainsi ceux de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS), aile Paul Muhanuka, sont aussi à Goma.

De nombreux autres groupes armés importants opérant dans la province du Nord-Kivu affirment avoir déjà été contactés et attendent une invitation formelle avant leur déplacement pour Nairobi. Il s'agit notamment de l'APCLS de Janvier Kalahiri de Masisi, dont le porte-parole précise que leurs délégués attendent encore une confirmation plus « convaincante », avant de venir à Goma pour les formalités.

Même discours tenu par le collectif des mouvements pour le changement (CMC/Nyatura) de Rutshuru, et Front des patriotes pour la paix (FPP) de Kabido, actif dans le territoire de Lubero.

Les délégués de ces groupes armés locaux en attente à Goma, depuis deux jours, se plaindraient déjà du fait que leur prise en charge ne soit pas encore assurée, précisent des sources locales.

Parmi les six nouveaux arrivants, il y a le colonel auto-proclamé Olivier Murindangabo du groupe Ngumino, Justin

M'munga M'shaleke, coordinateur de la coalition des Forces des patriotes pour la défense du Congo (FPDC), du groupe Ebwela Mtetezi. Le FPDC regroupe en effet plus de soixante-cinq groupes armés autochtones actifs dans l'Est de la RDC.

Le groupe armé « Yakutumba », quant à lui, venait de désister à la dernière minute. Et pourtant, il avait reçu l'invitation et avait exigé et obtenu le versement des frais de voyage pour un jet privé que de prendre le vol collectif avec les autres délégués des groupes armés. Son porte-parole a notamment fait savoir que « Yakutumba » ne peut pas se mettre aux côtés de M23 qu'il considère être un groupe étranger, mais, qui négocie avec Kinshasa.

Entre temps, sur le terrain, au Sud-Kivu, la situation sécuritaire reste toujours tendue dans les hauts et moyens plateaux d'Uvira et de Fizi. De violents combats ont opposé, vendredi 22 avril 2022, le groupe Gumino et alliés aux miliciens Biloze Bishambuke dans les villages Masango, Muramvya et ses environs faisant plusieurs morts et plusieurs blessés.

### KINSHASA AUX AGUETS

Le gouvernement congolais a prévenu, l'option militaire sera maintenue contre ceux qui iront à l'encontre de la carte du dialogue. A l'issue de ces discussions, Kinshasa envisage deux options. La première diplomatique et l'autre militaire. Dans la première option, « *Il s'agit ici de la reddition inconditionnelle. Tous les groupes armés doivent déposer les armes, et tous sans exception, y compris le M23, doivent s'aligner* ». Si l'option diplomatique échoue, c'est l'option militaire qui sera enclenchée. « *L'option militaire reste sur le terrain, et c'est une option qui va s'appliquer à*

tous les groupes armés qui seront réfractaires », a indiqué la même source.

Le M23/Makenga reste donc la grande inconnue des discussions de Nairobi. Présents à la première journée des travaux, mais expulsés de la salle à la demande des envoyés de Kinshasa après la nouvelle de la reprise des combats entre les FARDC et le M23 dans le Rutshuru samedi en milieu d'après-midi.

Dans un communiqué officiel, le M23 accuse les forces militaires congolaises de les avoir attaqués. Selon eux, ils n'ont fait que réagir aux provocations des FARDC.

Pour sa part, le secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, qui a salué, samedi 23 avril 2022, les efforts du président kényan, Uhuru Kenyatta, et de la communauté Est-africaine pour la promotion de la paix, la stabilité et le développement en République Démocratique du Congo et dans toute la région de l'Afrique de l'Est, exhorte tous les groupes armés locaux opérant en République démocratique du Congo à participer sans condition au processus politique, et tous les groupes armés étrangers à désarmer et à retourner sans condition et immédiatement dans leurs pays d'origine respectifs, a fait savoir à l'opinion son porte-parole, Eri Kaneko.

Le chef de l'ONU a insisté sur la nécessité d'une coordination efficace entre la force régionale et la Mission de l'Onu pour stabilisation en RDC (MONUSCO), « *qui est essentielle pour assurer la protection des civils* ». Il a appelé à un dialogue continu, franc et ouvert entre toutes les parties prenantes en vue de résoudre les tensions et de renforcer la confiance.

Pendant ce temps, à Nairobi, on est encore loin d'une fumée blanche.